



Section Vol Moteur

**Club Sportif et Artistique
« Guy de la Horie »**

Note n° 665/CSA/VOL MOTEUR du 01/09/2025

Rédacteur : C. DAUTRICHE

Email : csavolmoteur@gmail.com

CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION À LA SECTION VOL MOTEUR POUR LA SAISON 2025-2026

Afin de vous (ré)inscrire à la section Vol Moteur pour la saison CSA 2025-2026 (période allant du 01/09/2024 au 31/08/2025), vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à transmettre au responsable de section ou au secrétariat du CSA :

- **Le dossier d'inscription au CSA** pour la saison 2025-2026 : remplir lisiblement et complètement le formulaire, l'attestation du droit à l'image et l'attestation du questionnaire de santé ;
- **L'attestation individuelle de respect de la note d'organisation de la section** (annexe 3 de la note d'organisation section 2025-2026) ;
- **La fiche d'informations pilote** (annexe 4 de la note d'organisation section 2025-2026) ;
- **Une photographie d'identité récente** à coller sur la fiche d'information pilote 2025-2026 ;
- **La photocopie de votre triptyque de licence FCL Avion** pour les pilotes brevetés ;
- **La photocopie de votre certificat médical aéronautique en cours de validité** (classe 2 pour les pilotes privés et classe 1 pour les pilotes pro), à moins d'être élève pilote débutant.
- **Deux virements bancaires ou chèques séparés :**
 - Le premier montant doit correspondre au cumul de l'inscription à FCD + CSA + section Vol Moteur
Peut y être rajoutée la cotisation à d'autres sections en cas de besoin.
 - Le second montant doit correspondre à l'approvisionnement de votre compte pilote au CSA, afin qu'il présente un solde minimum de 150,00 euros au moment de votre (ré)inscription à la section Vol Moteur.

Les **virements** sont à faire sur le compte du CSA Guy de la Horie suivant :

- IBAN : **FR78 2004 1000 0100 2835 9F02 076**
- Code BIC : **PSSTRPPPAR**
- Mettre en intitulé du 1^{er} virement : « Inscription CSA + votre Nom et Prénom + Vol Moteur » ;
- Mettre en intitulé du 2^e virement : « APVM + votre Nom et Prénom » ;
- **Fournir une copie papier de la confirmation du/des virement(s) réalisé(s) par votre banque.**

Les **chèques** sont à mettre à l'ordre du « CSA Guy de la Horie ».

En complément, pour les personnes répondant à l'un des profils suivants, elles devront fournir également :

- Pour les membres de la famille d'un personnel en activité au MINARM (conjoint ou enfant à charge) : la photocopie d'un **document attestant du lien avec le personnel du MINARM** (carnet de famille) ;
- Pour les anciens personnels du MINARM : une photocopie d'un **document l'attestant** (fin de contrat, mise à la retraite...) ;
- Pour les réservistes opérationnels (REO) sous contrat ESR : une photocopie du **contrat d'activité en cours de validité**.

Vous serez informé de votre bonne (ré)inscription à la section Vol Moteur par le responsable de section.

L'ensemble des informations concernant la section Vol Moteur peuvent être consultées sur le site internet du CSA, à l'adresse : <https://csaba110.org/sections-sportives/vol-moteur/inscription/>

Cyril DAUTRICHE
Responsable de la Section Vol Moteur